



CPPNI du 13 novembre 2019

51ème réunion

Paris, le 13 novembre 2019

Délégation **UNSA-Ferroviaire** :

- ✓ Nora ROY
- ✓ Nathalie WETZEL
- ✓ Roger DILLESEGER
- ✓ Florent MONTEILHET

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans un calendrier chargée, la loi relative au Nouveau Pacte Ferroviaire met les partenaires sociaux en tension en cette fin d'année 2019. Ce constat vaut autant pour les Organisations Syndicales que pour l'organisation patronale. Nous prenons acte de la reprogrammation de la réunion du 26 novembre et affichons clairement que l'**UNSA-Ferroviaire** prendra toutes ses responsabilités pour faire aboutir ce dossier au bénéfice des salariés du secteur ferroviaire.

Lors de la précédente réunion de la CPPNI (le 6 novembre dernier), notamment l'après midi, nous avons travaillé sur la partie rémunération de notre accord. Nous avons entendu les arguments de l'UTP sur la nécessité d'avoir un Revenu Annuel Garanti (RAG) qui affiche, dès la première lecture, des montants plus élevés que des montants mensuels (1 douzième de l'annuel). Sur ce sujet, la priorité de l'**UNSA-Ferroviaire** est de limiter les fluctuations d'un mois sur l'autre et de garantir un revenu le plus équilibré possible sur 12 mois. La solution serait donc de proposer un revenu annuel garanti avec un pourcentage de revenu mensuel garanti. En l'état, nous considérons que les seuils affichés sont largement **sous**

évalués et absolument pas en rapport avec les hautes ambitions que nous nous sommes toutes et tous fixées. Il convient d'intégrer dans ces négociations le caractère particulier de la production ferroviaire, notamment la reconnaissance du travail de nuit et de week-end, ainsi que toutes les sujétions inhérentes à la production ferroviaire.

Durant le week-end férié du 11 novembre, le Gestionnaire d'Infrastructure (SNCF Réseau) était à pied d'œuvre pour raccorder la gestion des circulations ferroviaires de Creil au centre de commandement de Saint-Denis. Nous tenons une fois de plus à féliciter les agents qui contribuent chaque jour à moderniser notre réseau ferroviaire. Nous rappelons que notre industrie fonctionne avec des femmes et des hommes, des agents, qui oeuvrent dans un cadre d'une grande sécurité, de jour comme de nuit, avec la continuité de service, toute l'année, par n'importe quelle météo. C'est en médiatisant des opérations comme celle-ci que le ferroviaire deviendra attractif pour le jeune public. Néanmoins, l'UTP doit entendre que les éléments de rémunération inscrits dans la V6, ne sont pas de natures à favoriser les recrutements et à fidéliser les salariés.

- ✓ Toujours dans l'esprit d'avoir une branche la plus attractive possible et concernant les rémunérations minimales de branche, en attendant la prochaine version, nous revendiquons des seuils à **3 ans, 6 ans, 9 ans, 12 ans, 15 ans, 18 ans, 21 et également 24 ans.**
- ✓ Nous revendiquons l'intégration / l'introduction de paliers intermédiaires, dans chaque classe et pour chaque seuil.
- ✓ Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, les rémunérations minimales de branche devront faire l'objet d'une négociation annuelle (obligatoire / quel mois ?). Lors de cette négociation, les partenaires sociaux feront un bilan de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et inciteront, si nécessaire, les Entreprises de la branche ferroviaire à prendre des mesures correctives adaptées.
- ✓ Concernant la prime d'ancienneté, nous revendiquons qu'elle soit de **1,5% par an** sur le salaire réel et qu'elle soit applicable à l'ensemble des salariés, quelles que soient leurs classes (de 1 à 9), en incluant les maîtrises et les cadres.
- ✓ Nous rappelons que pour l'**UNSA-Ferroviaire**, cette prime doit être versée en fonction de l'ancienneté de l'agent au sein de l'Entreprise qui l'emploie ou de son ancienneté au sein d'un emploi-type dans la branche, bien sûr au plus favorable des deux pour le salarié.

A chaque fois que nous en aurons l'occasion, nous travaillerons pour négocier un accord de haut niveau dans la branche ferroviaire que nous souhaitons la plus attractive possible.

Nous souhaitons également rappeler notre revendication émise lors de la dernière séance sur le dossier "PRO-A" et que nous ne voyons pas figurer à l'ordre du jour de la séance du 26 novembre.

Merci de votre écoute.